

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2018

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

**Vous êtes non imposable
à l'impôt sur le revenu.**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE
SAID MARNE-NATIONALE
13 BRD GABRIEL PERI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX

0825-027681-0004

éco/pli 13 VITROLLES PIC 07.08.19 CI 0202

M WASUKISA DIBA PATRICK
CHEZ NTIANA KISEMA
15 RUE DE L'ÉGALITÉ
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier
Numéro fiscal (C) : 30 24 213 515 029

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 17 375

Référence de l'avis : 19 94 A474941 11

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :
CHEZ NTIANA KISEMA
15 RUE DE L'ÉGALITÉ

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Numéro FIP : 940 77 69 2078569789 3

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 05/07/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Vos démarches

⇨ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇨ **Par courriel** :

⇨ **Par téléphone** :

Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇨ **Sur place** :

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE SAID MARNE-NATIONALE 13 BRD GABRIEL PERI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX
Tél. 01 45 16 61 61

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez également adresser votre réclamation à l'administration pour adresser sa proposition de rectification l'article R* 195-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder, une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende en vertu de l'article 417 du Code de Commerce. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)
Vous n'avez pas indiqué votre compte bancaire. Celui-ci est indispensable pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt, ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus. Pour communiquer vos coordonnées bancaires, rendez-vous sur **impots.gouv.fr** dans votre espace particulier à la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».

Détail des revenus		Déclar. 1	Total
Salaires	19 306		
Déduction 10% ou frais réels	- 1 931		
Salaires, pensions, rentes nets	17 375		17 375
Revenu brut global.....			17 375
Revenu imposable.....			0
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			0
Impôt sur le revenu net avant corrections.....			0
Montant net de votre imposition			0
IMPOT NET			0
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles			
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence 25			17 375
PRELEVEMENT A LA SOURCE			
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable			
Taux pour le foyer	0,00%		

